

Le 7 février 2023

Objet : Stages en alternance travail-études (ATÉ)

Madame,
Monsieur,

Les **stages en alternance travail-études (ATÉ)** permettent à des étudiantes et des étudiants, inscrits dans les programmes énumérés ci-dessous, **de vivre une expérience professionnelle en milieu de travail** en lien avec leurs études. Les programmes suivants participent à l'ATÉ :

- *Gestion de commerces*
- *Techniques de comptabilité et de gestion*
- *Gestion des opérations et de la chaîne logistique*
- *Techniques de bureautique « Coordination du travail de bureau »*
- *Techniques d'éducation à l'enfance*
- *Gestion et technologies d'entreprise agricole*
- *Technologie de la production horticole et de l'environnement*
- *Techniques de la documentation, gestion de l'information*
- *Technologie du génie industriel*
- *Technologie de l'électronique « Télécommunication »*
- *Technologie de systèmes ordinés*
- *Techniques de l'informatique*
- *Techniques de santé animale*
- *Théâtre-production*

Participer au programme de stages en alternance travail-études, c'est **participer au développement des compétences de la relève**, un moyen de se **positionner comme employeur de choix**, une occasion de **faire connaître vos besoins de main-d'œuvre ainsi que votre culture organisationnelle** sans oublier de pouvoir **contribuer à améliorer votre productivité**. Pour plus d'information sur l'ATÉ, nous vous invitons à [cliquer ici](#).

Les stages en ATÉ font partie du processus de développement pédagogique de nos étudiants. Ainsi, ils sont supervisés par un membre du personnel du Collège qui visitera l'étudiant dans son milieu de travail. Cette rencontre aura pour but de créer des liens avec votre organisation et de mieux saisir vos besoins.

Le **gouvernement du Québec appuie ce programme en offrant un crédit d'impôt remboursable** pour une partie du salaire de l'employé (24 % pour la 1^{re} et la 2^e année, 40 % à partir de la 3^e année) et une partie du salaire de la personne de votre organisation responsable de la supervision du stage en ATÉ. Si vous ne payez pas d'impôt, le stage peut être déclaré dans le cadre de la loi 90 (loi du 1%). Le formulaire « Attestation de participation à un stage de formation admissible » vous sera envoyé à la fin du stage.

Les stages doivent être rémunérés et l'étudiante ou l'étudiant doit être considéré comme un employé à part entière. De plus, les tâches offertes doivent être en lien avec le programme d'études de celui-ci. Cette expérience professionnelle doit permettre à l'étudiante ou l'étudiant de parfaire sa formation en appliquant des compétences apprises durant ses études et en acquérir de nouvelles. Il est possible pour le diplômé d'obtenir une mention sur son relevé de notes qui atteste de ses expériences reliées aux stages en ATÉ.

Nos étudiantes et étudiants seront disponibles pour des stages en ATÉ à partir du 29 mai 2023 et jusqu'au 18 août 2023. Pour être éligible, vous devez offrir au stagiaire choisi un minimum de 224 heures de travail, réparties sur un minimum de 8 semaines et à raison d'un minimum de 28 heures par semaine.

Pour déposer une offre de stage en ATÉ (entre le 27 janvier et 12 mai 2023) visitez la plateforme GESFIM en cliquant [ICI](#) ou contactez la personne responsable des stages en alternance travail-études par téléphone au 450-430-3120 poste 2785 ou par courriel à l'adresse ate@clg.qc.ca. Vous trouverez ci-jointes le guide d'utilisation GESFIM.

En espérant vous compter parmi nos partenaires, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Louise Riel

Conseillère pédagogique, responsable de l'alternance travail-études

450 430-3120 p.2785

ate@clg.qc.ca

p. j. Guide d'utilisation de la plateforme GESFIM

INVESTIR DANS LA MATIÈRE GRISE →

ÇA RAPPORTE.

FORMATION AUX ENTREPRISES

CONFIRMEZ VOTRE STATUT D'EMPLOYEUR DE CHOIX PAR LA MOBILISATION ET LA RÉTENTION DE VOTRE PERSONNEL

Profitez d'une expertise en formation crédible et établie, à deux pas de chez vous : le Collège Lionel-Groulx.

Pour voir toutes les formations disponibles [cliquez ici](#) | sae@clg.qc.ca | 450 430-3120 p. 2743